

Démarche	: DREETS Nouvelle-Aquitaine - Habilitation régionale 2026 au titre de l'aide alimentaire
Organisme	: Service protection des personnes vulnérables, Pôle Solidarités

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

L'aide alimentaire est un dispositif de lutte contre la précarité alimentaire. Aussi, les structures qui demandent l'habilitation doivent participer aux objectifs fixés à l'article L 266-1 du code de l'action sociale et des familles, et notamment :

« La lutte contre la précarité alimentaire vise à favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale.

Elle s'inscrit dans le respect du principe de dignité des personnes. Elle participe à la reconnaissance et au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement ».

La réglementation prévoit que les personnes morales de droit privé doivent être habilitées pour percevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire. L'habilitation permet d'être reconnu par les pouvoirs publics, sans pour autant constituer un label ou une marque de qualité.

Elle est obligatoire pour percevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire. Il s'agit de toute aide, en nature ou en numéraire, apportée par une personne morale de droit public, à savoir l'Union européenne, l'État, les collectivités territoriales ou les établissements publics, destinée à l'achat de denrées alimentaires pour leur distribution à des personnes en situation de vulnérabilité sociale ou économique »

Les dossiers de demande d'habilitation doivent être renseignés et déposés exclusivement sur la présente plateforme, jusqu'au 27 février 2026 à 23h59 heure de Paris au plus tard.

Aucun dossier envoyé par un autre canal (boîte mail, courrier postal) ou après le 27 février 2026 ne sera instruit.

LES STRUCTURES DEPOSANT UNE PREMIERE DEMANDE SONT INVITEES A SE RAPPROCHER (AVANT DEPOT) DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE EMPLOI TRAVAIL ET SOLIDARITE DE LEUR TERRITOIRE (DDETS-PP) POUR VERIFIER LA COHERENCE DE LEUR PROJET AVEC LES BESOINS DUDIT TERRITOIRE.

Identification de la structure principale

Votre demande concerne-t-elle le territoire de la Nouvelle-Aquitaine?

Si "Non", votre demande ne sera pas traitée car cette démarche ne concerne que les départements de la Nouvelle-Aquitaine:

Charente; Charente-Maritime; Corrèze; Creuse; Dordogne; Gironde; Landes; Lot-et-Garonne; Pyrénées-Atlantiques; Deux-Sèvres; Vienne et Haute-Vienne.

DREETS Nouvelle-Aquitaine - Habilitation régionale 2026 au titre de l'aide alimentaire

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Informations sur la demande

Distribution directe aux particuliers

Demande initiale

Renouvellement

Fourniture de denrées à des associations ou CCAS ou autre acteur

Demande initiale

Renouvellement

Distribution directe aux particuliers et également fourniture de denrées à des associations ou CCAS ou autre acteur

Demande initiale

Renouvellement

Dénomination

Indiquez ici le nom de votre structure.

N° Siret du siège social

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Coordonnées postales du siège social

Indiquez ici l'adresse complète de votre structure.

Département

Indiquez nom et n° du département du siège de la structure

Coordonnées téléphoniques

Indiquez ici un ou des numéros sur lesquels nous pourrons vous joindre.

Coordinnées électroniques

Indiquez ici une adresse mél valide et régulièrement consultée, afin que nous puissions communiquer aisément avec votre structure.

DREETS Nouvelle-Aquitaine - Habilitation régionale 2026 au titre de l'aide alimentaire

Nom - prénom du responsable légal de la structure

Le représentant légal est celui qui représente l'association.

Civilité

Mme

M.

Fonction :

Indiquez ici la fonction du représentant légal de votre structure.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Président - Présidente

Directeur - Directrice

Téléphone du représentant légal

Indiquez ici les coordonnées téléphoniques, permettant de contacter le représentant légal de votre structure.

Email du représentant légal

Indiquez ici les coordonnées électroniques, permettant de contacter le représentant légal de votre structure.

Nom - prénom du référent SIAA Système d'information de l'aide alimentaire (pour la déclaration des données chiffrées)

Les personnes morales habilitées ont l'obligation de transmettre les données chiffrées de l'aide alimentaire au titre d'une année civile avant le 10 mai de l'année suivante. (Arrêté du 28 août 2019 relatif aux données chiffrées de l'aide alimentaire et aux modalités de leur transmission).

Pour déclarer ces chiffres, les personnes morales habilitées reçoivent un mail leur donnant accès à leur déclaration en ligne. La non-réception de ce mail ne les exempte cependant pas de leur obligation de déclarer leurs données dans les conditions prévues par l'arrêté.

Téléphone du référent SIAA

Indiquez ici les coordonnées téléphoniques qui nous permettront de contacter le référent SIAA de votre structure.

Email du référent SIAA

Indiquez ici l'adresse électronique à laquelle nous pourrons envoyer le lien pour le remplissage de l'enquête SIAA .

Contact complémentaire (nom, prénom, fonction, adresse mail)

Ici, vous pouvez si vous le souhaitez nous communiquer les coordonnées d'autres personnes responsables.

Etablissements secondaires

DREETS Nouvelle-Aquitaine - Habilitation régionale 2026 au titre de l'aide alimentaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Déclaration d'établissement secondaire

Lors de la demande d'habilitation, les associations doivent déclarer les sites où est pratiquée l'aide alimentaire et qui seront ainsi couverts par la demande d'habilitation (aussi bien le ou les sites de distribution que les lieux de stockage éventuels). La liste de ces sites doit être mise à jour tous les deux ans.
Vous pouvez déclarer ces sites en complétant le tableau ci-joint.

Description de l'activité d'aide alimentaire

Type de structure

A l'aide du menu déroulant, identifiez le type de votre structure.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Centre de distribution
- Epicerie sociale
- Distribution en CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale)
- Repas en CHRS
- Hébergement hors CHRS
- Itinérant - Maraude
- Multi-activité
- Tête de réseau

Description de l'activité

Expliquez ici comment se passe l'activité d'aide alimentaire mise en place par votre structure. Si l'activité est nouvelle, décrivez votre projet.

Modalités d'inscription des personnes à l'aide alimentaire

comment se passe l'inscription des personnes: s'il s'agit d'orientations externes

Modalités d'inscription

Il s'agit de décrire ici, quelle que soit votre activité, comment se passe l'inscription des personnes.

A l'aide des deux champs suivants indiquez quelles sont les modalités d'inscription des bénéficiaires suivant qu'il s'agisse d'orientations externes ou de demandes traitées en interne.

Orientations externes

Si les orientations sont externes à votre structure, veuillez indiquer ici à l'aide de la liste proposée comment se passe l'inscription des personnes.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Orientation par travailleurs sociaux
- Orientation par des partenaires associatifs
- Orientation par le "bouche à oreille"

DREETS Nouvelle-Aquitaine - Habilitation régionale 2026 au titre de l'aide alimentaire

Autre et/ou commentaires complémentaires (à préciser ci-dessous)

Autre et/ou commentaires complémentaires

Demandes traitées en interne

S'il s'agit de demandes traitées en interne, précisez ici en quelques lignes quels sont les critères d'accès pris en compte pour l'inscription des personnes.

Durée d'accès

Veuillez indiquer ici à partir de la liste déroulante les modalités de durée mise en place pour l'accès à l'aide alimentaire.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Durée définie au départ
- Réévaluation régulière de la situation
- Aucune mesure particulière
- Autre et/ou commentaires complémentaires (à préciser ci-dessous)

Autre et/ou commentaires complémentaires

Préciser par exemple la durée d'accès à l'aide alimentaire, la fréquence de réévaluation des situations...

Mesures d'accueil et d'accompagnement des bénéficiaires

Modalités d'accueil

Veuillez indiquer ici à partir de la liste déroulante, quelles sont les modalités d'accueil que vous mettez en place dans la structure pour l'accueil des bénéficiaires. (ex : y a t'il un accueil physique ? y a t-il une file d'attente ? un système de rendez-vous ? un espace détente ? ..)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- File d'attente
- Espace détente
- Proposition de rendez-vous
- Aucune mesure particulière
- Autre et/ou commentaires complémentaires (à préciser ci-dessous)

Autre et/ou commentaires complémentaires

DREETS Nouvelle-Aquitaine - Habilitation régionale 2026 au titre de l'aide alimentaire

Modalités d'accompagnement

Veuillez indiquer ici à partir de la liste déroulante, quelles sont les mesures d'accompagnement, d'information et/ou d'orientation qui sont éventuellement proposées aux personnes accueillies.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Entretiens individuels
- Flyers mis à disposition
- Ateliers collectifs
- Orientation vers des partenaires
- Aucune mesure particulière
- Autre et/ou commentaires complémentaires (à préciser ci-dessous)

Autre et/ou commentaires complémentaires

Par exemple des temps d'écoute des personnes, des entretiens individuels pour les aider dans leurs démarches d'accès aux droits, une liste de contacts utiles (CCAS, travailleurs sociaux, CAF...)

Décrire la mise en oeuvre de ces mesures

Modalités d'organisation des entretiens individuels, contenu des flyers, types d'ateliers / activités proposés...

Participation au fonctionnement

Veuillez indiquer ici à partir de la liste déroulante, ce qui est éventuellement proposé aux personnes accueillies, afin de leur permettre de participer au fonctionnement de la structure.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Formaliser un avis
- Participer à des commissions
- Faire du bénévolat
- Intégrer le conseil d'administration
- Aucune mesure particulière
- Autre et/ou commentaires complémentaires (à préciser ci-dessous)

Autre et/ou commentaires complémentaires

Nature de l'approvisionnement en denrées alimentaires

(ajouter autant d'éléments que de permanences ouvertes sur l'année 2019)

DREETS Nouvelle-Aquitaine - Habilitation régionale 2026 au titre de l'aide alimentaire

Nature de l'approvisionnement

Veuillez indiquer ici, à l'aide de la liste déroulante de quel type d'approvisionnement sont issues les denrées distribuées.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Banque alimentaire
- Denrées du FEAD (fonds européen d'aide aux plus démunis)
- Ramasse (dons de distributeur)
- Dons d'entreprise (industriels, commerçants, producteurs agricoles,...)
- Dons de particuliers (collecte)
- Achats
- Autre et/ou commentaires complémentaires (à préciser ci-dessous)

Autre et/ou commentaires complémentaires

Indiquez brièvement la proportion de chaque type d'approvisionnement, quels sont les distributeurs, où sont effectués les achats...

Offre alimentaire

(ajouter autant d'éléments que de permanences ouvertes sur l'année 2021)

Offre alimentaire

Il s'agit de décrire ici les actions visant à mieux répondre aux besoins exprimés par les personnes et de travailler sur la qualité nutritionnelle et gustative des produits distribués. Cela peut être par exemple : des groupes de travail pour réfléchir aux formes de distribution (libre-service...) ou pour mieux flécher vos achats si vous en avez, de la prospection de nouveaux fournisseurs (pour des fruits et légumes frais, pour des produits spécifiques pour lesquels il existe une demande, avec des producteurs locaux en circuits courts...), des ateliers/conseils cuisine...

Offre alimentaire

Veuillez décrire ici les actions mises en place ou que vous prévoyez de mettre en place, dans le but de proposer une offre alimentaire de qualité.

Moyens matériels

Type de locaux

Veuillez indiquer ici, à l'aide de la liste déroulante de quel type de locaux vous disposez pour votre activité d'aide alimentaire.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Local commercial
-

DREETS Nouvelle-Aquitaine - Habilitation régionale 2026 au titre de l'aide alimentaire

- Entrepôt
- Appartement
- Autre et/ou commentaires complémentaires (à préciser ci-dessous)

Autre et/ou commentaires complémentaires

Type de locaux (composition)

Veuillez compléter ici en indiquant la composition/disposition des locaux, le nombre de pièces, la surface approximative de vos locaux...

Prêts de locaux

Si ces locaux vous sont prêtés, veuillez préciser ici par qui ils le sont.(autre association, collectivité publique, personne privée, entreprise...)

Équipement divers

Veuillez indiquer ici, à l'aide de la liste déroulante de quels moyens vous disposez pour organiser la collecte, la conservation, et le stockage des denrées alimentaires.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Réfrigérateur
- Congélateur
- Glacière
- Camion réfrigéré
- Rayonnage
- Matériel informatique
- Autre et/ou commentaires complémentaires (à préciser ci-dessous)

Autre et/ou commentaires complémentaires

Décrire les moyens matériels à disposition (nombre de réfrigérateurs, congélateurs, combien d'ordinateurs par salarié/bénévole...)

DREETS Nouvelle-Aquitaine - Habilitation régionale 2026 au titre de l'aide alimentaire

Moyens de financement

Moyens de financement

Veuillez indiquer ici, si vous percevez ou pas des subventions.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

OUI - vous percevez des subventions

Veuillez préciser le TYPE et le MONTANT de chaque subvention perçue : de l'Etat (montant en €), des collectivités territoriales (préciser lesquelles et le montant en € pour chacune), de la CAF (montant en €), etc...

NON - vous ne percevez aucune subvention

Veuillez indiquer quels sont les moyens de financement de la structure : cotisations, vente de produits, dons, etc..

Moyens Humains

Nombre effectif de bénévoles

Veuillez indiquer ici le nombre de bénévoles.
(saisir 0 si aucun)

Nombre effectif de salariés

Veuillez indiquer ici le nombre de salariés.
(saisir 0 si aucun)

Nombre effectif de services civiques

Veuillez indiquer ici le nombre de services civiques.
(saisir 0 si aucun)

Nombre effectif d'emplois aidés

Veuillez indiquer ici le nombre d'emplois aidés.
(saisir 0 si aucun)

Nombre effectif de stagiaires

Veuillez indiquer ici le nombre de stagiaires.
(saisir 0 si aucun)

Indiquez ici les informations complémentaires que vous souhaitez apporter sur les moyens humains dédiés à l'activité d'aide alimentaire ou celle en prévision (à venir)

Description des procédures relatives aux règles d'hygiène, de sécurité et de traçabilité des aliments

Règles d'hygiène et de traçabilité des denrées

Il s'agit d'indiquer les mesures prises pour conserver et distribuer les produits à la bonne température, respecter les dates limites de consommation, empêcher la contamination des denrées, maintenir les lieux propres, éviter les nuisibles, etc. Ces mesures sont à adapter aux activités (les risques sont différents si vous distribuez des conserves ou préparez des repas) et concernent à la fois le transport, le stockage et la distribution. Il s'agit également de décrire la méthode et les outils que vous utilisez pour connaître ce qui vient de vos fournisseurs et pour faire suivre l'information sur la composition des produits jusqu'au consommateur. Cette traçabilité est nécessaire pour fournir aux personnes les informations sur la composition des produits (par ex. sur les allergènes) et pour réaliser des retraits ou des rappels lorsqu'un produit présente un risque pour la santé des personnes.

Veuillez indiquer dans les champs suivants si vous utilisez un Guide de Bonnes Pratiques d'Hygiène (GBPH) pour mettre en place les mesures permettant de respecter les règles d'hygiène et de sécurité des aliments.

Utilisez-vous un Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène (GBPH) ?

GBHP = Guide des bonnes pratiques d'hygiène

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Quel GBPH utilisez-vous?

- GBPH de la "distribution de produits alimentaires par des organismes caritatifs"
- un autre GBPH (précisez lequel).

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

GBPH de la "distribution de produits alimentaires par des organismes caritatifs"

Autre GBPH

Si Autre, précisez

OUI, les fiches pratiques et les annexes figurant en fin du GPBH et concernant votre activité sont connues et appliquées par les personnes manipulant des denrées.

Veuillez cocher ou pas ce champ.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

DREETS Nouvelle-Aquitaine - Habilitation régionale 2026 au titre de l'aide alimentaire

NON - vous n'utilisez pas de GBPH

Veuillez préciser les dangers que vous avez identifiés et les mesures que vous mettez en œuvre pour assurer l'hygiène et la sécurité sanitaire des denrées.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Plan de maîtrise sanitaire

Vous devez joindre ici votre plan de maîtrise sanitaire si vous en avez un.

Procédures de traçabilité des denrées

Concernant la traçabilité des denrées, suivant que vous utilisez ou pas un GBPH veuillez préciser à l'aide de la liste proposée, les méthodes utilisées pour tracer les produits : de leur réception à leur sortie d'une part, et pour archiver les documents et informations d'autre part.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Utilisation du GBPH
- Enregistrement des coordonnées des fournisseurs
- Connaissance du type de produits et des volumes reçus par fournisseur
- Connaissance des denrées en stock, distribuées et détruites
- Informations sur la composition des produits disponibles jusqu'à distribution
- Mesures prises en cas de rappel des produits

Quels outils utilisez-vous?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Logiciel informatique dédié
- Logiciel bureautique (Excel, ...)
- Enregistrement papier
- Conservation des documents types "bons de livraison"
- Autre

Si autre, précisez

Hygiène et traçabilité des denrées (commentaire libre)

Indiquer ici toutes les informations complémentaires que vous souhaitez apporter sur les mesures mises en place concernant la sécurité et la traçabilité des denrées.

Formations sur l'hygiène et la sécurité sanitaire des aliments

Veuillez indiquer ici quelles formations sont prévues sur l'hygiène et la sécurité sanitaire des aliments et quelles personnes sont formées.

CAS PARTICULIER - Distribution de denrées à des associations, CCAS ou autre acteur

Faites-vous de la fourniture de denrées à des associations ou CCAS ?

Cette partie du questionnaire est à renseigner UNIQUEMENT si vous faites de la fourniture de denrées à des associations ou CCAS ou autre acteur.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Type de partenariat

Veuillez préciser ici le type de structures distributrices que vous fournissez en denrées.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Associations

CCAS

Structure d'hébergement

Autre

Autre type

Nombre de structures fournies

Veuillez préciser ici le nombre de structures distributrices que vous fournissez (par type de structures : exemple : 3 associations - 1 CCAS et 1 CHRS)

Modalités de partenariat

Indiquez comment se matérialise le partenariat avec ces structures (conventions, facturation...).

Approvisionnement

Nature de l'approvisionnement en denrées alimentaires.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Banque Alimentaire

Denrées FEAD

Ramasse  (dons des distributeurs)

Dons d'entreprises (industriels, commerçants, producteurs agricoles, ...)

Dons de particuliers (collecte)

Achats

Si Autre, précisez

Fourniture de denrées à des associations ou CCAS : Estimation du VOLUME TOTAL de denrées fournies

Veuillez donner une estimation en TONNES du volume de denrées fournies en moyenne sur une année (mettre un prévisionnel si l'activité est nouvelle)

Pour mémoire : 200 kilos = 0,2 tonne

Fourniture de denrées à des associations ou CCAS : modalités de recueil des données chiffrées

Veuillez expliquer dans ce champ comment sont collectées les informations relatives aux données chiffrées (volume, nombre de sites, détail des volumes par type de partenaire...)

Indiquer les outils utilisés pour établir ces chiffres

Données chiffrées - Distribution directe aux PERSONNES

Données chiffrées d'activité

Il s'agit de décrire dans les champs suivants les procédures relatives aux données chiffrées concernant la distribution directe aux personnes. Les données à déclarer sont :

- volume de denrées distribuées en tonnes - réparti par département si plusieurs départements. (exemple de conversion des kilos en tonnes : 200 kg = 0,2 t)
- pourcentage approximatif que représente chaque source d'approvisionnement par rapport au volume distribué (banque alimentaire, achats, dons des entreprises, dons des distributeurs, dons des particuliers, ...)
- nombre de foyers inscrits et nombre de personnes inscrites (réparties par département si plusieurs départements)
- en cas de distribution de repas, il est possible d'indiquer le nombre de repas à la place du nombre de foyers et de personnes inscrites.

Informations relatives aux BENEFICIAIRES

Il s'agit de décrire dans ce champ les procédures utilisées concernant les informations relatives aux bénéficiaires.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Tenue de registres (joindre une copie d'un extrait de registre et préciser le mode de comptage)**
- Utilisation d'un logiciel (préciser le logiciel et joindre des copies d'écran)
- Suivi avec les fiches des assistantes sociales
- Autre méthode et/ou commentaires complémentaires (préciser dans la pièce à joindre)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Informations relatives aux BENEFICIAIRES - Documents divers

Vous pouvez joindre ici les copies d'extrait de registre, ou copie d'écran ou autres pièces et commentaires explicatifs (option "autre méthode").

Nombre de personnes inscrites

Veuillez donner le nombre de PERSONNES inscrites (compter tous les membres du foyer) au 31/12/2023 (mettre un prévisionnel si l'activité est nouvelle)

Informations relatives aux DENREES

Il s'agit de décrire dans ce champ les procédures utilisées concernant les informations relatives aux denrées.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Tenue de registres (joindre une copie d'un extrait de registre et préciser le mode de comptage)**
- Enregistrement des bons de livraison de la banque alimentaire ou autres fournisseurs**
- Utilisation d'un logiciel (préciser le logiciel et joindre des copies d'écran)**
- Autre méthode et/ou commentaires complémentaires (préciser dans la pièce à joindre)**

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Informations relatives aux DENREES

Vous pouvez joindre ici les copies d'extrait de registre, ou copie d'écran ou autres pièces et commentaires (option "autre méthode").

Volume de denrées distribuées en TONNES

Veuillez donner une estimation du volume de denrées distribuées en tonnes sur la dernière année 2023 (mettre un prévisionnel si l'activité est nouvelle)

Pour mémoire : 200 kilos = 0,2 tonne.

Pièces à joindre obligatoirement au dossier

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Déclarations sur l'honneur

Veuillez compléter, dater et signer les 3 rubriques :

- Déclaration sur l'honneur à se soumettre aux contrôles de l'habilitation ;
- Déclaration sur l'honneur relative aux dons des organisations de producteurs financés par l'Union Européenne ;
- Engagements.

Signature du représentant légal et cachet de l'organisme pour chaque rubrique.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Contrat d'engagement républicain

Dater, signer et joindre le contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Copie des statuts

Veuillez joindre la copie des derniers statuts de votre structure.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Numéro de Siret

Veuillez joindre la copie du certificat d'inscription au répertoire des entreprises et des établissements (document INSEE précisant le SIRET).

Vous pouvez obtenir un avis de situation en ligne sur le site de l'INSEE.

Si l'association ne dispose pas à ce jour de numéro Siret, veuillez joindre la copie de la demande d'inscription auprès de l'INSEE.

DREETS Nouvelle-Aquitaine - Habilitation régionale 2026 au titre de l'aide alimentaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Enregistrement de la structure

Veuillez joindre la copie du journal officiel portant publication de la déclaration de l'association et, le cas échéant, la copie du décret de reconnaissance d'utilité publique.

Ou l'extrait K bis de son inscription au registre du commerce et des sociétés datant de moins de trois mois.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Comptes annuels détaillés

Veuillez joindre les comptes annuels détaillés de l'organisme demandeur (établis à la clôture des 2 derniers exercices).

Pour les associations nouvellement créées, veuillez présenter un budget prévisionnel.

Les éléments fournis devront détailler à minima les grands postes de dépenses (achats de produits, charges de fonctionnement, charges de personnel, etc.) et de recettes(ventes/participations des personnes, subventions publiques, dons privés, etc.).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- le dernier rapport d'activité

Veuillez joindre le dernier rapport d'activité validé. Si ce n'est pas celui de 2023 alors ajouter un document présentant les grandes lignes de votre activité en 2023 (en particulier sur l'aide alimentaire).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Procès verbal de l'Assemblée générale

Veuillez joindre le procès-verbal de la dernière assemblée générale (ou de l'instance statutairement compétente) faisant figurer le vote et l'approbation du dernier rapport d'activité.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Copie de l'accusé de réception de la déclaration auprès de la Direction départementale en charge de la protection des populations

Pour les structures qui ont des denrées avec des ingrédients d'origine animale (viande, produits laitiers, produits de la pêche, œufs, miel) : veuillez joindre la copie de l'accusé de réception de la déclaration auprès de la Direction départementale en charge de la protection des populations. Cette déclaration est une obligation réglementaire qui peut se faire en ligne à l'adresse suivante : <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R44572>. En cas de difficultés contacter la DDPP ou la DDETSPP du département de votre siège social (service de la sécurité sanitaire des aliments).

TRANSMISSION ET TRAITEMENT DES DONNEES

Extrait des CGU de demarches-simplifiees.fr : l'usager remplit en ligne le formulaire et valide celui-ci [...]. La confirmation et la transmission du formulaire par l'usager vaut signature de celui-ci. En utilisant le service, l'usager s'engage sur la véracité des informations transmises lors du dépôt de son dossier

Cochez la mention applicable

- Oui

- Non

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

La DREETS Nouvelle-Aquitaine procède à un traitement de vos données personnelles dans le cadre de la présente téléprocédure sur le fondement de l'article 6-c (traitement nécessaire au respect d'une obligation légale : article L 266-1 du code de l'action sociale et des familles) du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données ou RGPD) et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé sécurisé afin d'assurer une gestion individualisée de votre dossier. Les données collectées ne seront en aucun cas communiquées à des tiers autres que ceux utiles à leur traitement (structures gouvernementales et institutionnelles, services centraux et déconcentrés, organismes sous tutelle, opérateurs). Les données enregistrées dans le traitement sont conservées pendant cinq ans et sont accessibles auprès du responsable RGPD à la DREETS Nouvelle-Aquitaine. Pour exercer vos droits (accès, rectification, limitation...), contactez l'adresse

DREETS Nouvelle-Aquitaine - Habilitation régionale 2026 au titre de l'aide alimentaire
suivante : DREETS-NA.DPD@dreets.gouv.fr.

À noter :

- Afin de pouvoir traiter votre demande, merci de bien préciser l'objet de votre demande
- En cas d'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité
- J'ai pris connaissance des éléments ci-dessus (cocher la case).

Cochez la mention applicable

Oui

Non